

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 08 février 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

**2019 DAE 59** 15 rue Jean-Antoine de Baïf (13e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association Les Amis de l'ESS'pace.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la convention d'occupation du domaine public conclue le 28 janvier 2016 entre la Ville de Paris et l'association Les Amis de l'ESS'pace sur le local situé 15, rue Jean-Antoine de Baïf (13e) ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose de l'autoriser à signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association Les Amis de l'ESS'pace ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé l'avenant à la convention d'occupation du domaine public susvisée, portant à 20.000 euros la part fixe de la redevance due et mettant à la charge de l'occupant le contrôle de l'installation électrique.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant objet de l'article 1.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**